DECLARATION SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

NOUS, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine réunis en la deuxième session ordinaire de notre Conférence du 10 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique);

Préoccupés par le fait que 30 pourcent de la population de l'Afrique souffre de malnutrition chronique et aiguë, que le continent est devenu importateur net de produits alimentaires et est actuellement le principal bénéficiaire de l'aide alimentaire dans le monde ;

Convaincus de la nécessité pour l'Afrique d'exploiter pleinement ses ressources afin d'accroître sa production alimentaire et agricole en vue de garantir une sécurité alimentaire durable et d'assurer la prospérité économique pour ses populations ;

Notant avec satisfaction la collaboration entre la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, les Communautés économiques régionales et la FAO, d'une part, et les gouvernements des Etats membres et d'autres partenaires d'autre part, dans l'élaboration du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ;

Rappelant la Déclaration adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement, Présidents en exercice des Communautés économiques régionales (CER) à Abuja (Nigeria) en décembre 2002 ;

Convaincus de la nécessité de nous attaquer aux causes profondes des crises agricoles en Afrique, aggravées en particulier par l'insuffisance du financement, l'insuffisance des infrastructures de maîtrise et de gestion des ressources en eau, des infrastructures rurales et de la recherche agronomique ainsi que le VIH/SIDA ;

Reconnaissant qu'il incombe à l'Afrique la responsabilité de redynamiser son secteur alimentaire et agricole en vue d'assurer la prospérité et le bien-être économiques de ses populations ;

DECLARONS NOTRE ENGAGEMENT A :

1 **REDYNAMISER** le secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales et créer les conditions propices à la participation du secteur privé tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole et la commercialisation des produits agricoles tels que le degré de la fertilité des sols, la mauvaise gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les insectes nuisibles et les maladies ;

2. **METTRE D'URGENCE EN OEUVRE** le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et les projets pilotes prévus et les Plans d'action évolutifs pour le développement agricole aux niveaux national, régional et continental. A cette fin, nous convenons d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et d'allouer chaque année au moins 10% de nos budgets nationaux à leur mise en œuvre, dans un délai de cinq ans ;

3. **DEMANDER** à la Commission de l'Union Africaine, au Comité directeur du NEPAD, à la FAO et aux autres partenaires de poursuivre leur coopération et de fournir leur soutien effectif aux pays africains et aux CER dans la mise en œuvre du PDDAA ;

4. **TENIR** aux niveaux national et régional des consultations avec les organisations de la société civile et les autres principales parties prenantes, y compris les petits exploitants traditionnels, le secteur privé, les associations des femmes, les associations des jeunes, etc. en vue de promouvoir leur participation active dans tous les aspects de la production agricole et alimentaire ;

5. **ASSURER** à travers la collaboration aux niveaux national et régional, l'élaboration de projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PDDAA en vue de mobiliser les investissements pour la croissance agricole et le développement rural;

6. **ASSURER** la mise en place de systèmes de réserves alimentaires au niveau régional, y compris les stocks alimentaires, en rapport avec la production de l'Afrique, et l'élaboration de politiques et de stratégies dans le cadre de l'Union Africaine et des CER, en vue combattre la faim et la pauvreté en Afrique;

7. **ACCELERER** le processus de création de la Banque africaine d'investissement prévue dans l'Acte constitutif de l'Union Africaine, qui doit accorder la priorité à l'investissement dans la production agricole ;

8. **INTENSIFIER** la coopération avec nos partenaires au développement pour faire face aux effets de leurs subventions agricoles, de mobiliser leur soutien pour l'accès aux marchés des produits d'exportation de l'Afrique, et de réaliser la vision de l'Union africaine d'un secteur agricole viable et prospère, tel qu'envisagé dans le programme du NEPAD et dans les objectifs de développement du Millénaire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2003

Declaration on Agriculture and Food Security in Africa

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/333

Downloaded from African Union Common Repository